

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/051/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ – SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Familles - 2^{ème} répartition 2025.

25-42542-DGAJSP

VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Cette ambition s'appuie notamment sur la promotion et la mise en œuvre de politiques sociales et familiales inclusives et intergénérationnelles.

En matière familiale, l'action de la municipalité vise ainsi à organiser ou soutenir des événements à dimension collective concourant au bien-être et au mieux vivre ensemble, à soutenir des actions d'information et d'accompagnement, individuel ou collectif, engagées par des associations ou mises en place au sein d'équipements municipaux ou sociaux, et à animer un réseau d'acteurs socio-éducatifs autour des familles.

C'est ainsi que la Ville souhaite aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des familles marseillaises, en s'investissant notamment dans des actions visant :

- l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale et le renforcement des liens parents-enfants,
- le développement des liens intergénérationnels,
- renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française (écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 37 000 Euros (trente sept mille Euros), dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Une subvention est attribuée à une association de notre secteur œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
11577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC)	Villa Emma Avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	00008357	1 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense, soit 37 000 Euros (trente sept mille Euros), dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**